

AUTORISATION D'EXPLOITATION D'UNE PHOTOGRAPHIE, DESSIN , CRÉATION GRAPHIQUE

Objet de l'autorisation : Photographie(s) dessin(s) création(s) graphique(s) figurant en annexe Ci-après dénommée(s) « la Photographie » ou « les Photographies »

Contexte : L'association Fraternité générale, sis au 11 Square Ste Croix de la Bretonnerie 75004 Paris est l'organisateur d'un concours reposant sur le principe de l'appel à contribution des utilisateurs de l'application Instagram afin qu'ils postent des photographies, dessins, créations graphiques sur le thème de «Une image pour la Fraternité ! » (ci-après dénommé « le Concours »).

A l'issue du Concours, les photographies retenues pourront être exposées (ci-après dénommée « l'Exposition ») et/ou utilisées et/ou diffusées par l'association Fraternité générale dans les conditions prévues aux présentes.

Destination : La Photographie/les Photographies a/ont vocation à être exploitée(s)/diffusée(s) notamment dans le cadre d'expositions à Paris et en régions, de publications dans la presse ainsi que sur l'ensemble de l'écosystème digital de l'association Fraternité générale.

Je soussigné(e) Madame/Monsieur,

demeurant au.....,,

Téléphone :.....,

Adresse email :.....

1/ déclare et garantis être l'unique auteur de la photographie / les photographies ou du dessin / création graphique publiées sur Instagram et sélectionnées dans le cadre du Concours ;

2/ déclare et garantis être majeur et résider en France ;

3/ autorise irrévocablement, à titre gratuit et exclusif l'association Fraternité générale, à exploiter la Photographie/les Photographies en tout ou partie, seule(s) et/ou intégrée(s) à d'autres éléments et/ou simplement assemblée(s) à un quelconque autre élément, sans limitation de nombre notamment dans le cadre d'expositions sur le site de l'INSEP, ainsi que sur l'ensemble de l'écosystème digital de l'association Fraternité générale et dans les conditions suivantes :

- Territoire : en France (DROM COM inclus) et dans le monde entier;
- Formats/ Procédés/Moyens : en tous formats (dont notamment l'affiche grand format), par tous procédés et tous moyens ;

- Supports/Médias :

- sur tous supports, sans limitation de nombre, dans le cadre d'expositions et/ou inaugurations des dites expositions, organisées par l'association Fraternité générale, en tous lieux ainsi que la communication faite par l'association Fraternité générale sur ses actions.

- nouveaux médias : sur l'ensemble du réseau internet, en version téléchargeable ou non, en ce compris sur tous sites Internet dont ceux de Fraternité générale, ainsi que sur l'ensemble des sites communautaires tels que Facebook, Twitter, Youtube, Dailymotion et ce sous toutes formes notamment, pavés numériques, e-mailings, gif animé, chaînes interactives ou autres ; téléphonie (SMS, MMS, WAP, applications smartphones...), tablettes numériques (type Ipad et leurs applications), affichage digital dans le cadre de l'Exposition des photographies sélectionnées et de la communication sur le Concours, l'Exposition et plus largement, la communication faite par l'association Fraternité générale sur ses actions.

- sur tous supports dans le cadre de la communication événementielle et/ou interne de l'association Fraternité générale et la communication faite par Fraternité générale.

- sur tous supports dans le cadre de la communication professionnelle de l'association Fraternité générale (notamment salons, séminaires et convention ...) et pour l'information journalistique de la presse écrite, audiovisuelle et numérique dans le cadre de l'Exposition des photographies sélectionnées et de la communication sur le Concours, l'Exposition et plus largement, la communication faite par l'association Fraternité générale.

- sur tous supports dans le cadre des Relations Publiques et e-RP; de la communication hors achat d'espace de Fraternité générale dans le cadre de l'Exposition des photographies sélectionnées et de la communication sur le Concours, l'Exposition et plus largement, la communication faite par l'association Fraternité générale.

- Durée : 4 (quatre) ans à compter de la première diffusion publique de la Photographie/des Photographies faite par l'association Fraternité générale. Il est expressément entendu que s'agissant du réseau Internet, l'association Fraternité générale ne peut contrôler la diffusion qui est faite de la Photographie/des Photographies en dehors des pages et/ou sites officiels de l'association Fraternité générale. La Photographie/les Photographies est/sont donc susceptible(s) d'être visible(s) sur Internet au-delà de la période ci-dessus définie, sans que la responsabilité de Fraternité générale ne puisse être recherchée et qu'aucune rémunération ne soit due.

4/ reconnais que l'association Fraternité générale est autorisée à conserver et archiver les prises de vue d'ensemble des Expositions, représentant entre autres la Photographie/les Photographies installée(s) dans l'Exposition dans le cadre de sa communication pour la durée légale de protection des droits visés aux présentes.

5/ déclare et garantis à l'association Fraternité générale à leurs cessionnaires ou ayants-droit, l'originalité de la Photographie et la libre et paisible exploitation des droits cédés au titre de la présente autorisation, de telle sorte que l'association Fraternité générale ne puisse en aucun cas être inquiétés par des tiers et que sa responsabilité ne puisse être mise en cause lors de l'exploitation de la Photographie/des Photographies.

6/ déclare et garantis notamment que la Photographie/les Photographies ne contient aucun élément susceptible de porter atteinte aux droits de tiers tels que droits de la propriété intellectuelle et droits de la personnalité. Je déclare et garantis notamment avoir obtenu l'accord écrit de toute personne étant reconnaissable sur la Photographie/les Photographies, dessin, création graphique pour une exploitation de l'ensemble des attributs de sa personnalité dans les conditions définies aux présentes. Dans l'hypothèse où une personne serait reconnaissable sur la Photographie/les Photographies, je déclare et garantis avoir transmis un exemplaire dûment complété et signé de l'autorisation d'exploitation d'image de la personne photographiée. En l'absence de la fourniture d'une telle autorisation, je reconnais que ma sélection ne pourra être validée et renonce à toute action en ce sens. Je garantis l'association fraternité générale, leurs cessionnaires ou ayants-droit, contre toute réclamation, poursuite, ou actions éventuelles et toutes condamnations et débours ayant pour objet la Photographie/les Photographies.

7/ déclare et garantis être dûment habilité(e) à accorder la présente autorisation et que l'association Fraternité générale n'a aucune autre autorisation à solliciter.

8/ déclare et garantis que je n'ai fait ou ne ferai aucun acte susceptible de compromettre la présente cession de droits ou susceptible d'empêcher ou de gêner la pleine jouissance par l'association Fraternité générale qui lui sont accordés par les présentes.

9/ déclare et garantis qu'aucun litige ou procès n'est en cours ni sur le point d'être intenté, mettant en cause les droits sur la Photographie/les Photographies consentis aux termes des présentes.

10/ reconnais que la présente autorisation ainsi que toutes les informations relatives à l'association Fraternité générale auxquelles j'aurais pu avoir accès dans le cadre de ma participation au Concours, sont strictement confidentielles. Je m'engage à les tenir confidentielles et à ne les divulguer sous aucun prétexte sauf nécessité judiciaire, pendant une durée de 5 (cinq) ans à compter de la signature des présentes.

11/ reconnais que le jury du Concours sera libre et seul décisionnaire quant à la façon dont il souhaite exposer/diffuser la Photographie/les Photographies, dessin(s), création(s) graphique(s) et quant au format, à la taille d'exposition/de diffusion de la Photographie dans le cadre de l'Exposition des photographies sélectionnées suite au Concours. Aucun retrait d'autorisation ne sera possible et aucun recours ne sera recevable.

13/ La présente autorisation est soumise au droit français et aux juridictions compétentes de Paris le cas échéant.

Fait à _____, le

En deux exemplaires originaux.

(*) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Lu et approuvé, Bon pour accord"